



CAJ/55/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 septembre 2007

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-cinquième session
Genève, 29 mars 2007

COMPTE RENDU

adopté par le Comité administratif et juridique

Ouverture de la session

1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa cinquante-cinquième session à Genève, le 29 mars 2007, sous la présidence de M. Krieno Fikkert (Pays Bas).
2. La liste des participants figure dans l'annexe I du présent compte rendu.
3. Le président ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants.
4. Le président informe le CAJ que le Viet Nam a déposé son instrument d'adhésion le 24 novembre 2006 et est devenu le soixante-troisième membre de l'Union le 24 décembre 2006.
5. La délégation du Viet Nam exprime ses remerciements pour l'accueil reçu par son pays lorsqu'il est devenu membre. La déclaration de la délégation du Viet Nam figure dans l'annexe II du présent document.
6. Le président confirme que le compte rendu de la cinquante-quatrième session du CAJ a été approuvé par correspondance (document CAJ/54/7) et est disponible sur le site Web de l'UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

7. Le CAJ adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CAJ/54/1.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique

8. Le président invite la présidente du Comité technique (TC) à rendre compte de la quarante-troisième session du TC, qui s'est tenue à Genève du 26 au 28 mars 2007.

9. La présidente du TC indique que le TC a examiné les documents TGP et, en particulier, les documents TGP/4 "Constitution et maintien des collections de variétés" et TGP/9 "Examen de la distinction". Le TC est convenu que les documents TGP/4/1 Draft 9 et TGP/9/1 Draft 9 devraient, avec les modifications approuvées par le TC, être fondamentaux pour l'adoption de ces documents par le Conseil. Concernant le document TGP/10 "Examen de l'homogénéité", le TC est convenu que les groupes de travail techniques (TWP) devraient examiner un nouveau projet de ce document à leurs sessions en 2007.

10. La présidente du TC rend compte des questions revêtant de l'importance pour la révision du document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS". Le TC a présenté des observations relatives aux sections 1 à 7 du document TGP/5 et a pris note de l'invitation faite aux membres de l'Union au paragraphe 31 du document TC/43/5 de fournir, dans une nouvelle section du document TGP/5, des exemples de contrats ou d'accords à conclure entre les services et les obtenteurs. La délégation de la Communauté européenne a indiqué qu'elle pourrait fournir des accords sur le transfert de matériel entre services si ces derniers sont considérés comme pertinents. Le représentant de la Fédération internationale des semences (ISF) a proposé de fournir des exemples de contrats ou d'accords entre les obtenteurs et les services s'il est possible d'inclure ces derniers dans le document TGP/5. Le Bureau de l'Union a observé qu'il conviendrait d'obtenir, en ce qui concerne ces exemples, le consentement des services concernés. Le représentant de l'ISF a pris acte de cette exigence, en ajoutant que le consentement des obtenteurs concernés, le cas échéant, dans ces exemples de contrats serait également requis.

11. Le CAJ est informé qu'un représentant de l'ISF a présenté une proposition d'élaboration d'un formulaire de demande et d'un questionnaire technique sous forme électronique. Le TC a observé qu'il conviendra de prendre en compte, dans la suite qui sera donnée à cette proposition, les initiatives d'un certain nombre de membres de l'Union en ce qui concerne l'élaboration de mécanismes de demande en ligne. Le TC a été informé du fait que le CAJ étudiera, à sa cinquante-cinquième session qui se tiendra à Genève le 29 mars 2007, la possibilité d'inviter l'ISF à lui faire une présentation analogue en octobre 2007.

12. Le TC a également examiné d'autres documents TGP : un projet de document TGP/11 "Examen de la stabilité" sera examiné par le CAJ en octobre 2008 et un projet de document TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" sera examiné par le CAJ en 2008.

13. Concernant les techniques moléculaires, la présidente du TC informe le CAJ que le TC a pris note de la conclusion du Comité consultatif selon laquelle le rôle du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) consiste à servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne l'identification des variétés, sans qu'il soit nécessaire de modifier son mandat actuel; il a également pris note du fait qu'une vue d'ensemble des

organes de l'UPOV impliqués dans la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires est désormais accessible sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV. Le TC a pris note de l'importance des sous-groupes du BMT sur les plantes cultivées en tant que cadre dans lequel les experts de l'examen DHS et les spécialistes en techniques moléculaires peuvent se pencher de manière spécifique sur des espèces données. Le TC a en outre pris note du rôle important que jouent les TWP dans la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires et de leur contact avec les autres organes de l'UPOV concernés par ces questions. Il a souligné l'importance que revêt la communication entre les TWP, le BMT et ses sous-groupes sur les plantes cultivées, le TC, le CAJ et le Conseil dans la structure actuelle de l'UPOV. Le TC a accepté d'inviter les sous-groupes sur les plantes cultivées à élaborer des propositions quant à l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans l'identification des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et la notion de variété essentiellement dérivée.

14. S'agissant du projet visant à examiner la publication des descriptions variétales, le TC a accepté qu'aucune nouvelle réunion du Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD) ne soit organisée tant que, ou à moins que, des propositions spécifiques ne soient élaborées à l'intention du WG-PVD par le TC ou par un TWP.

15. Le TC est convenu que les questions relatives aux cas particuliers concernant une demande de droit d'obtenteur unique pour une variété formée d'une combinaison de lignées différentes doivent être examinées par le groupe de travail technique compétent eu égard, s'il y a lieu, aux principes directeurs d'examen pertinents. Compte tenu de l'importance de cette question, qui se rapporte à la définition donnée du terme "variété" dans l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, le TC est convenu de la nécessité de préciser que l'examen des cas particuliers par les TWP doit être effectué d'un point de vue technique, afin de faciliter la prise en compte des principes par le TC et le CAJ.

16. La présidente du TC annonce que le TC a adopté 18 principes directeurs d'examen et transmis deux principes directeurs d'examen au TWP concerné, aux fins de résoudre certaines questions techniques.

17. Le TC a pris note des informations fournies dans le document TC/43/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" et relevé que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique est passé de 1906 en 2006 à 2010 en 2007.

18. Le TC a noté que le mandat de Mme Julia Borys (Pologne) expire à la clôture de la quarante et unième session ordinaire du Conseil, en octobre 2007. Il a proposé au Conseil d'élire Mme Françoise Blouet (France) comme nouvelle présidente et M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) comme nouveau vice-président pour les trois années à venir.

19. La présidente du TC informe le CAJ que le projet d'ordre du jour proposé pour la quarante-quatrième session du TC qui se tiendra en 2008 est calqué sur celui de la quarante-troisième session.

20. Le CAJ remercie la présidente du TC de son rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du TC.

Documents TGP

21. Le directeur technique présente le document CAJ/55/2 et les documents TGP/4/1 Draft 9 “Constitution et gestion des collections de variétés” et TGP/9/1 Draft 9 “Examen de la distinction”. Le directeur technique mentionne un document d’information qui a été distribué au CAJ à sa cinquante-cinquième session et qui contient les modifications aux documents TGP/4/1 Draft 9 et TGP/9/1 Draft 9, telles que convenues par le TC à sa quarante-troisième session le 28 mars 2007.

22. Les modifications convenues par le TC concernant le document TGP/4 Draft 9, dont le directeur technique a rendu compte, sont reproduites ci-après

TGP/4 : Constitution et gestion des collections de variétés

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
Général	supprimer les mentions “[renvoi]” et les notes de bas de page
Titre	remplacer le titre par “TGP/4 Constitution et maintien des collections de variétés”
2.1.1.2	reformuler la dernière phrase ainsi : “La consultation d’experts des plantes considérées peut contribuer à améliorer l’exhaustivité des informations.”
2.2.1.5	modification sans objet en français
2.2.2.2	modification sans objet en français
3.1.2.1	reformuler la dernière phrase ainsi : “Aux fins du présent document, le terme ‘maintien’ fait référence à la manière dont le matériel végétal vivant est maintenu en stock (semences) ou mis en culture (variétés multipliées par voie végétative).”
3.1.2.5.1	remplacer “afin de maintenir son utilité” par “afin d’assurer son utilité”
3.2.2.2	modification sans objet en français
3.2.2.2	modification sans objet en français

23. La délégation de la France approuve les modifications proposées, mais elle estime que quelques adaptations linguistiques dans la version française sont nécessaires, en particulier concernant la formulation de la phrase adoptée au paragraphe 2.1.1.2. Concernant le paragraphe 2.1, page 6 du document TGP/4/1 Draft 9, l’expression “moment voulu” devrait être remplacée par “moment opportun”. Au paragraphe 3.2.2.2, page 14 de la version française du document TGP/4/1 Draft 9, la notion de “collectors” a eu une connotation forte en français. La délégation de la France propose de fournir, ultérieurement, au Bureau de l’Union, toutes ses propositions linguistiques concernant la version française du document TGP/4/1 Draft 9.

24. Le directeur technique informe le CAJ que les versions française, allemande et espagnole des documents TGP/4 et TGP/9 seront révisées par les membres concernés du Comité de rédaction avant leur mise au point définitive aux fins d'examen par le Conseil.

25. Le CAJ entérine les modifications effectuées par le TC à sa quarante-troisième session et convient que le document TGP/4/1 Draft 9, tel que modifié, devrait être fondamental pour l'adoption du document TGP/4/1 par le Conseil.

26. Les modifications approuvées par le TC à sa quarante-troisième session le 28 mars 2007, concernant le document TGP/9/1 Draft 9, tel qu'en a rendu compte le directeur technique, sont reproduites ci-après.

TGP/9 : Examen de la distinction

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
Général	supprimer les mentions “[renvoi]” et les notes de bas de page. Noter que la table des matières sera mise à jour afin de prendre en compte les modifications apportées aux documents
2.3.2.1	supprimer “dont les niveaux d’expression sont notamment influencés par le milieu”
2.3.3	doit se lire : “2.3.3 <u>Groupement sur la base d’autres caractères ou en l’absence de principes directeurs d’examen de l’UPOV</u> Les critères énoncés dans la section 2.3.1.2 [renvoi] peuvent servir à recenser d’autres caractères susceptibles d’être utilisés à des fins de groupement.”
2.3.4.2, 2.3.4.3	conserver “les niveaux d’expression de” (supprimer les crochets entourant ces termes)
2.4.1	modification sans objet en français
2.5.2	doit se lire “Le document TGP/7 précise que, lorsque cela est utile aux fins de l’examen DHS, les principes directeurs d’examen de l’UPOV peuvent exiger que le questionnaire technique soit accompagné d’une photographie en couleur représentative de la variété. Il est recommandé que le service d’examen fournisse alors des indications concernant les éléments susceptibles de renforcer l’utilité de cette photographie (ajout d’une échelle métrique et d’une échelle de couleurs, définition des parties de la plante à représenter, désignation des conditions d’éclairage et de la couleur du fond, etc.). Il convient toutefois de tenir compte du fait que, malgré ces directives et tous les efforts de l’obteneur, les photographies utilisées aux fins de sélection des variétés soumises à un essai en culture ne reflètent pas toujours précisément les caractères de ces dernières.”
4.3.2.1	remplacer “par la plupart des caractères qualitatifs ou pseudo-qualitatifs des variétés allogames” par “et souvent par les caractères qualitatifs ou pseudo-qualitatifs des variétés allogames”

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
4.3.2.1	reformuler la dernière phrase ainsi : “Pour quelques caractères quantitatifs de variétés autogames ou multipliées par voie végétative, il peut être judicieux de procéder à des notations portant sur des plantes ou des parties de plantes isolées (S) (voir la section 4.3.3).”
4.3.2.3	doit se lire “La notation G peut être le résultat d’une observation générale d’une parcelle (par exemple, couleur de la feuille, début de l’époque de floraison) ou de l’observation globale de parties de plantes prélevées dans un ensemble de plantes (par exemple, couleur de la face inférieure de la feuille, pilosité de la gaine de la feuille inférieure). [...]”
4.3.3	remplacer “pour calculer une valeur moyenne” par “uniquement pour calculer une valeur moyenne”
4.3.3.1	titre : remplacer “pour calculer la valeur moyenne pour la variété” par “uniquement pour calculer la valeur moyenne pour la variété”
4.3.3.2	Exemple (MS) : reformuler la dernière phrase ainsi : “La valeur de chaque plante sert à calculer la moyenne et à estimer la variation aléatoire en vue d’évaluer la distinction.”
4.3.3.2	Exemple (VS) : reformuler la dernière phrase ainsi : “La valeur de chaque plante sert à calculer la moyenne et à estimer la variation aléatoire en vue d’évaluer la distinction.”
5.2.1.2	reformuler la première phrase ainsi : “Le choix de la méthode ou de la combinaison de méthodes d’évaluation de la distinction, lequel est influencé par les particularités de la reproduction sexuée ou de la multiplication végétative de la variété et par le type d’expression du caractère, dépend de la méthode d’observation et du type de notation (VG, MG, VS ou MS).”
5.2.3.2.2.3	doit se lire : “Les exemples suivants montrent pourquoi la détermination de l’écart des notes requis pour établir la distinction entre les variétés nécessite une attention particulière : [...]”
^{eg} 5.4	supprimer “5.4 Techniques d’évaluation de la distinction fondées sur l’essai en culture” en plus des parties déjà biffées

27. La délégation de la Belgique note qu’une modification rédactionnelle est nécessaire à la numérotation, au paragraphe 2.4.2.2.1, avec l’adaptation correspondante à la table des matières du document TGP/9/1 Draft 9.

28. Le président prend note de l’observation de la délégation de la Belgique et confirme que les adaptations rédactionnelles appropriées seront effectuées aux versions du document établi aux fins d’adoption par le Conseil.

29. Le CAJ approuve les modifications apportées par le TC au document TGP/9/1 Draft 9 et convient que le TGP/9/1, tel que modifié, devrait être fondamental pour l’adoption du document TGP/9/1 par le Conseil.

30. Le CAJ indique que toutes les adaptations linguistiques dans les versions française, allemande ou espagnole des documents TGP/4/1 et TGP/9/1 doivent être transmises au Bureau de l'Union pour examen par le Comité de rédaction aux fins d'établir les documents TGP/4/1 et TGP/9/1 qui seront soumis à l'adoption par le Conseil, comme en dispose le paragraphe 9 du document CAJ/55/2.

31. Le CAJ prend note du programme concernant l'examen des documents TGP par le CAJ, visés au paragraphe 11 du document CAJ/55/2.

Techniques moléculaires

32. Le directeur technique présente le document CAJ/55/3 et rend compte des conclusions que le TC a formulées à sa quarante-troisième session. Notamment, le TC a pris note de la conclusion du Comité consultatif selon laquelle le rôle du BMT consiste à servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne l'identification des variétés, sans qu'il soit nécessaire de modifier son mandat actuel; il a également pris note du fait qu'une vue d'ensemble des organes de l'UPOV impliqués dans la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires est désormais accessible sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV. Le TC a pris note de l'importance des sous-groupes du BMT sur les plantes cultivées en tant que cadre dans lequel les experts de l'examen DHS et les spécialistes en techniques moléculaires peuvent se pencher de manière spécifique sur des espèces données. Le TC a en outre pris note du rôle important que jouent les TWP dans la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires et de leur contact avec les autres organes de l'UPOV concernés par ces questions. Il souligne l'importance que revêt la communication entre les TWP, le BMT et ses sous-groupes sur les plantes cultivées, le TC, le CAJ et le Conseil dans la structure actuelle de l'UPOV.

33. La délégation du Japon rappelle son intervention à la quarante-troisième session du TC où elle a expliqué que le Gouvernement japonais estime que les techniques moléculaires sont extrêmement importantes dans la défense des droits d'obtenteur. Elle souligne qu'il faut convenir que le BMT et ses groupes apparentés continuent leurs travaux relatifs à l'identification variétale eu égard aux droits d'obtenteur. La délégation du Japon estime qu'il s'agit là de l'aspect positif de la décision et espère que le BMT réalisera des progrès sur cette question.

34. Le président relève que la vue d'ensemble des organes de l'UPOV publiée sur le site Web de l'UPOV est des plus utiles et convient que les techniques modernes peuvent faciliter la défense des droits d'obtenteur. Il fait observer que le Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT) tient compte de cet aspect dans ses travaux, de sorte que la délégation du Japon n'ait pas à s'inquiéter de ce que cet aspect soit oublié.

35. Le directeur technique prend note qu'aux fins de renforcer le rôle du BMT lui permettant de servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques modernes, une journée sera spécialement consacrée, lors de la onzième session du BMT en mai 2008 à la tenue de débats sur le recours aux techniques moléculaires en vue de l'identification variétale et de l'examen de la notion de variété essentiellement dérivée, en vue d'encourager la participation des obtenteurs.

36. Le CAJ prend note que le Comité consultatif a conclu que le rôle du BMT lui permettait de servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques moléculaires en vue de l'identification variétale et de l'examen de la notion de variété essentiellement dérivée sans avoir à modifier le libellé actuel de son mandat. Il prend note qu'une vue d'ensemble des organes de l'UPOV participant à la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires a été publiée sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

Élaboration de documents d'information concernant la Convention UPOV

37. Le secrétaire général adjoint présente les documents CAJ/55/4 et CAJ-AG/06/01/3. Il explique que le document CAJ/55/4 répond aux objectifs suivants : rendre compte des questions découlant de la première session du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG); envisager un programme de révision du document TGP/5/1 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" et informer le CAJ d'une proposition qui concerne la section 2 : Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale et la section 3 : Questionnaire technique à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale du document TGP/5; et, enfin, demander l'avis du CAJ sur une proposition de révision du calendrier des réunions des sessions d'octobre 2007 du CAJ et du CAJ-AG.

38. Le secrétaire général adjoint rappelle que les documents de travail du CAJ-AG n'existent qu'en anglais et explique qu'il a été proposé de traduire dans les autres langues de l'UPOV le rapport adopté sur les conclusions du CAJ-AG afin de mieux rendre compte des travaux du CAJ-AG au CAJ. Le CAJ entérine cette proposition.

39. Le secrétaire général adjoint présente les paragraphes 4 à 8 du document CAJ/55/4 concernant les questions découlant de la première session du CAJ-AG.

TGP/3 "Variétés notoirement connues"

40. La délégation de la Communauté européenne note qu'au paragraphe 6 du document CAJ/55/4, il est déclaré qu'il serait difficile de parvenir à un consensus sur un texte indiquant qu'il doit y avoir existence de matériel végétal pour qu'une variété soit prise en considération aux fins de la distinction. Au paragraphe 8 du même document, il est indiqué que l'introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales (Introduction générale) fournit des indications suffisamment claires sur ce que l'on entend par les termes "notoirement connues". La délégation estime qu'il pourrait y avoir contradiction entre ces deux déclarations. Elle comprend qu'il est très difficile d'apporter la preuve qu'une variété éteinte est identique à une variété nouvelle. Ce type de situation doit être examiné cas par cas, selon les éléments de preuve dans chaque cas. Toutefois, la délégation ne souhaite pas rouvrir le débat et estime qu'il est judicieux de conserver le renvoi à l'introduction générale, en modifiant toutefois le libellé du paragraphe 8 du document CAJ/55/4. Elle estime qu'il n'y a pas lieu d'indiquer que l'introduction générale fournit des indications suffisamment claires, pour simplement conclure qu'il n'est pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3.

41. La délégation de la France appuie l'intervention de la délégation de la Communauté européenne. Elle estime que l'apparente contradiction entre les paragraphes 6 et 8 du

document CAJ/55/4 peut être supprimée en concluant qu'il n'est pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3.

42. La délégation des États-Unis d'Amérique appuie la proposition de la délégation de la Communauté européenne.

43. La délégation de la Colombie fait sienne la conclusion telle que figurant au paragraphe 8 du document CAJ/55/4.

44. Le président rappelle la proposition de la délégation de la Communauté européenne et estime qu'il serait souhaitable d'éviter les termes "suffisamment claires" eu égard aux indications, si, selon certaines délégations, les indications ne sont précisément pas "suffisamment claires" dans certaines parties. Il note que cette question concerne l'hypothèse où un obtenteur reproduit un programme d'hybridation précédent afin de "recréer" une variété éteinte. En pareil cas, il ne serait pas possible, sans matériel vivant, de prouver que la variété recréée est la même variété.

45. Les délégations de la Colombie, de la Communauté européenne et de la France approuvent la suppression des mots "suffisamment claires" au paragraphe 8 du document CAJ/55/4.

46. Le CAJ adopte la conclusion du CAJ-AG visée au paragraphe 8 du document CAJ/55/4 en supprimant les termes "suffisamment claires". Le paragraphe 8 tel que modifié est reproduit ci-après à toutes fins utiles :

"Le CAJ adopte la conclusion du CAJ-AG stipulant que l'introduction générale fournit des indications sur ce que l'on entend par les termes 'notoirement connues' et qu'il n'est pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3 'Variétés notoirement connues'."

Lien entre une variété initiale et des variétés qui en sont essentiellement dérivées

47. Le secrétaire général adjoint présente les paragraphes 9 et 10 du document CAJ/55/4, ainsi que le paragraphe 16 et l'annexe II du document CAJ-AG/06/1/3 concernant le lien entre une variété initiale et des variétés qui en sont essentiellement dérivées.

48. La délégation du Mexique, tout en comprenant l'aspect technique de la notion de "variété initiale", estime qu'en vertu de l'Acte de 1991, une variété doit être dérivée d'une variété initiale protégée pour être réputée essentiellement dérivée.

49. La délégation de la France rappelle les délibérations qui ont eu lieu au CAJ-AG et explique que l'article 14.5)b) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV traite la variété initiale comme une notion technique. Si la variété initiale n'est pas protégée, le lien entre la variété initiale et la variété essentiellement dérivée ne relève pas de l'Acte de 1991. Si la variété initiale est protégée, un lien juridique est établi entre cette variété initiale protégée et la variété essentiellement dérivée (article 14.5)a)i) de l'Acte de 1991).

50. La délégation de la Belgique approuve l'explication fournie par la délégation de la France, ainsi que l'information figurant dans le document CAJ-AG/06/1/3. Eu égard à l'intervention de la délégation du Mexique, elle relève que l'article 14.5)c) de l'Acte de 1991,

qui donne des exemples de méthodes visant à obtenir des variétés essentiellement dérivées, évoque la notion de variété initiale sans préciser qu'une variété initiale doit être protégée.

51. Le président explique qu'une "variété initiale" est une notion technique et que des conséquences juridiques découlent de la protection de la variété initiale. Il prend note que la conclusion visée aux paragraphes 9 et 10 du document CAJ/55/4 selon laquelle "il n'est pas nécessaire qu'une variété initiale soit protégée pour être considérée comme variété initiale" se retrouve dans le texte figurant à l'annexe II du document CAJ-AG/06/1/3 et qu'elle est expliquée au paragraphe 16 du document CAJ-AG/06/1/3.

52. La délégation de la Roumanie approuve l'explication fournie par le président.

53. Le secrétaire général adjoint explique que le texte à l'annexe II du document CAJ-AG/06/1/3 est conforme à l'explication fournie par le président et qu'il sert de fondement au cours d'enseignement à distance (DL-205). Il prend note qu'il a été jugé utile de fournir cet éclaircissement et se félicite de l'appui offert par le CAJ à cette question essentielle.

54. Le CAJ adopte l'explication visée au paragraphe 16 du document CAJ-AG/06/1/3 selon laquelle "il n'est pas nécessaire qu'une variété initiale soit protégée pour être considérée comme variété initiale", ainsi que le texte correspondant sur le lien entre une variété initiale et des variétés qui en sont essentiellement dérivées, figurant à l'annexe II du document CAJ-AG/06/1/3, en tant qu'expression pertinente de la Convention UPOV.

TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS"

55. Le président mentionne les paragraphes 11 à 18 du document CAJ/55/4 concernant le programme de révision du document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" et une proposition qui concerne la section 2 : Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale et la section 3 : Questionnaire technique à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale du document TGP/5.

56. Le CAJ convient d'examiner lors de sa cinquante-cinquième session les projets de révision des sections 1 à 7 du document TGP/5/1.

57. Le représentant de l'ISF attire l'attention sur la nouvelle section du document TGP/5 qui concerne des exemples de contrats et d'accords entre services et obtenteurs.

58. Le président rappelle que le CAJ a déjà pris note de cette nouvelle section qui est reprise au paragraphe 11 du document CAJ/55/2 " Documents TGP". Il propose de supprimer les parenthèses dans le tableau et évoque les délibérations qui ont eu lieu au TC, dont a rendu compte la présidente du TC (voir paragraphe 10 du présent document).

59. Eu égard à la proposition visée par la décision figurant au paragraphe 18.b) du document CAJ/55/4 d'inviter l'ISF à présenter sa proposition relative à l'élaboration d'une version électronique du formulaire type et du questionnaire technique, dans le cadre de la cinquante-sixième session du CAJ et conjointement avec les débats du CAJ sur la révision du document TGP/5, le président souligne qu'une occasion est ainsi offerte aux membres de l'Union de présenter leurs initiatives visant à mettre au point un système de dépôt de demandes en ligne. Le président propose de réserver à cet effet une demi-journée lors de la

cinquante-sixième session du CAJ et invite les membres de l'Union à indiquer s'ils souhaitent présenter un exposé.

60. La délégation de l'Allemagne déclare que, depuis le 1^{er} mai 2007, il est possible de déposer les demandes de protection d'une obtention végétale par voie électronique. Elle propose de présenter un exposé sur cette question à la cinquante-sixième session en octobre 2007.

61. La délégation du Brésil se félicite de l'occasion offerte de faire part de l'expérience du Brésil relative à son système de dépôt électronique actuellement mis en œuvre.

62. La délégation de l'Espagne indique que l'Espagne a commencé à mettre au point un système de formulaires de demande en ligne, mais ne sait pas s'il sera suffisamment avancé pour permettre d'en présenter un exposé en octobre 2007. Elle estime qu'il sera très utile de connaître toutes initiatives en la matière, aux fins d'échanger les données d'expérience, de s'instruire mutuellement, de limiter les erreurs et de faciliter l'harmonisation.

63. Le président informe le CAJ que les paragraphes 19 à 22 du document CAJ/55/4 concernant une proposition relative à une révision du calendrier des réunions des sessions d'octobre 2007 du CAJ-AG seront examinés au point 10 "Programme de la cinquante-sixième session."

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV

64. Le secrétaire général adjoint présente le document CAJ/55/5 qui rend compte des faits nouveaux survenus en matière de dénominations variétales et, en particulier, l'établissement d'une liste de personnes ou services à contacter pour échanger des informations sur les questions relatives aux dénominations variétales. Le projet de liste figurant dans l'annexe du document CAJ/55/5 contient les renseignements reçus jusqu'au 2 mars 2007 et, depuis, plusieurs membres ont envoyé au Bureau de l'Union leurs informations à ce sujet. La liste définitive sera actualisée en fonction des communications reçues des membres de l'Union et sera ensuite affichée sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

65. La délégation de l'Espagne demande que soit corrigée l'adresse de la personne à contacter en Espagne concernant les dénominations variétales, figurant dans l'annexe du document CAJ/55/5.

66. Le président invite les membres de l'Union à informer le Bureau de l'Union de tout changement nécessaire à apporter au projet de liste figurant dans l'annexe du document CAJ/55/5.

Défense des droits d'obtenteur

67. Le secrétaire général adjoint présente le document CAJ/55/6. Il rappelle qu'un rapport sur les délibérations du Comité consultatif à sa soixante et treizième session le 30 mars 2007, relatives à la défense des droits d'obtenteur, sera présenté au CAJ à sa cinquante-sixième session en octobre 2007.

68. La délégation du Japon indique que l'atelier sur la défense des droits d'obtenteur au titre de la Convention UPOV, organisé par le Gouvernement du Japon en collaboration avec

l'UPOV, qui s'est tenu à Tokyo du 15 au 17 novembre 2006, a été très fructueux et qu'il a réuni de nombreux participants représentant les membres et les observateurs de l'UPOV, ainsi que des participants japonais. La délégation se félicite de l'appui, des conseils et de la participation du Bureau de l'Union à l'atelier. Elle est convaincue que le succès de la manifestation atteste l'intérêt porté aux questions de défense des droits. L'un des enseignements tirés de l'atelier est que les administrations doivent fournir un cadre approprié qui permette aux détenteurs de défendre leurs droits. Le Gouvernement japonais a, à cet effet, proposé des modifications à la loi sur la protection des variétés végétales. Ces modifications comprennent des dispositions relatives à la responsabilité juridique, au renforcement des sanctions pénales et à la simplification des procédures civiles. La délégation a souligné l'importance de la coopération internationale et de l'échange d'informations entre membres de l'UPOV pour soutenir les efforts des obtenteurs dans l'exercice de leurs droits. À cet égard, la délégation annonce qu'un "séminaire sur la coopération et l'harmonisation internationale en matière de protection des variétés végétales dans la région d'Asie" se tiendra à Tokyo les 4 et 5 octobre 2007. La délégation se féliciterait de la participation des membres et du Bureau de l'Union à ce séminaire.

69. La délégation de la Communauté européenne indique que l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a organisé en février 2007 à Madrid (Espagne), en étroite coopération avec la *European Seed Association* (ESA) et la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), un séminaire sur la défense des droits d'obteneur. Ce séminaire est le troisième d'une série dont les deux premiers se sont tenus à Bruxelles et à Varsovie. Organisé à l'échelon régional, le séminaire porte sur la défense des droits d'obteneurs en France, au Portugal et en Espagne. Des obtenteurs, des agriculteurs, des fonctionnaires ministériels, des juristes, des autorités douanières, notamment, figuraient parmi les orateurs et les participants. Des exposés ont été présentés sur la législation de la communauté européenne, les législations nationales, la jurisprudence et certains des problèmes que rencontrent les obtenteurs. Le séminaire a rassemblé 170 participants. La délégation indique que les discours de ce séminaire, de même que ceux des séminaires précédents, organisés à Bruxelles et à Varsovie, sont disponibles sur le site Web de l'OCVV, à la rubrique "News and Events" (www.cpvo.europa.eu).

70. Le représentant de la CIOPORA note qu'il existe sur le site Web de l'OCVV une section qui contient les décisions rendues dans des affaires concernant les droits d'obteneurs de la Communauté européenne. Il accueille avec satisfaction cette évolution qui permet aux obtenteurs de suivre la jurisprudence dans ce domaine.

Bases de données d'information de l'UPOV

71. Le directeur technique présente un rapport verbal sur les progrès concernant la base de données GENIE, le système des codes UPOV et la base de données des variétés végétales (UPOV-ROM).

72. Le directeur technique indique que les données contenues dans la version Access de la base de données GENIE ont pu être transférées dans une base de données Oracle, de sorte qu'elles pourront être mises à disposition sur le site Web de l'UPOV. Il confirme que les perfectionnements apportés à la version prototype Access de la base de données ont été inclus dans la base de données Oracle. Il informe le CAJ que la version Oracle de la base de données GENIE a déjà été utilisée pour élaborer le document TC/43/4 et que la base de données GENIE devrait être mise en ligne dans un délai de six mois.

73. Concernant la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, le CAJ est informé qu'environ 64% des entrées contenues dans l'UPOV-ROM ont été fournies accompagnées d'un code UPOV. Le directeur technique indique qu'à la quarante-troisième session du TC, le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a expliqué l'intérêt de l'OCDE pour la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales et a invité le Bureau de l'UPOV à faire une présentation sur l'UPOV-ROM et la base de données GENIE à la réunion annuelle sur les systèmes de semences de l'OCDE prévue en juillet 2007.

74. Le CAJ prend note du rapport verbal présenté par le directeur technique sur les progrès concernant la base de données GENIE, le système des codes UPOV et la base de données UPOV-ROM.

Programme de la cinquante-sixième session

75. Le secrétaire général adjoint présente les paragraphes 19 à 22 du document CAJ/55/4, concernant une proposition relative à une révision du calendrier des réunions des sessions d'octobre 2007 du CAJ et du CAJ-AG. En particulier, s'agissant du point 10 "Programme de la cinquante-sixième session", le CAJ est invité à donner son avis au Comité consultatif sur la tenue de la cinquante-sixième session du CAJ le 23 octobre 2007 et de la deuxième session du CAJ-AG le 22 octobre 2007.

76. Le président note que la possibilité de ramener la session du CAJ en octobre à une seule journée dépend de son ordre du jour. Compte tenu des délibérations lors de la cinquante-cinquième session du CAJ, le président présente le programme proposé pour la cinquante-sixième session en octobre 2007 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentations par des membres de l'Union et la Fédération internationale des semences (ISF) d'expériences et d'initiatives en ce qui concerne l'élaboration de formulaires de demande et de questionnaires techniques sous forme électronique
4. Documents TGP

TGP/5: Expérience et coopération en matière d'examen DHS

Section 1/2 Draft 2: Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés

Section 2/2 Draft 2: Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale

Section 4/2 Draft 2: Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale

Section 5/2 Draft 2: Demande UPOV de résultats d'examen et réponse à la demande UPOV de résultats d'examen

Section 6/2 Draft 2: Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale

Section 7/2 Draft 2: Rapport UPOV intérimaire d'examen technique

Section 11/1 Draft 1: Exemples de contrats/d'accords entre les services et les obtenteurs

5. Techniques moléculaires
6. Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV
7. Défense des droits d'obteneur
8. Programme de la cinquante-septième session

77. Le CAJ approuve le programme de la cinquante-sixième session en octobre 2007, tel que proposé par le président.

78. Le président mentionne en particulier deux points inscrits au projet d'ordre du jour : exposés des membres de l'Union et de l'ISF sur les données d'expérience et les initiatives concernant la mise au point de formulaires de dépôt de demande et de questionnaires techniques électroniques, ainsi que l'examen des documents TGP comprenant différents formulaires types (document TGP/5). Il estime que les exposés prendraient une demi-journée, alors que les travaux sur l'examen des différents formulaires pourraient exiger une journée entière.

79. La délégation de l'Espagne, rappelant les délibérations passées du CAJ concernant les formulaires types, estime que leur examen peut prendre au moins une journée entière.

80. La délégation de l'Allemagne se demande si, par souci d'efficacité, il est préférable de consacrer une demi-journée aux exposés sur les formulaires électroniques et le reste de la journée aux autres points du projet d'ordre du jour.

81. La délégation de la Communauté européenne rappelle que la proposition contenue au paragraphe 19 du document CAJ/55/4 a été présentée par la délégation même. Cette proposition vise à ce que, lorsque l'ordre du jour du CAJ le permet, la session d'octobre du CAJ soit réduite à une journée de façon à ce que le CAJ-AG puisse tenir sa session en lieu et place du premier jour de la session du CAJ. La délégation note les points supplémentaires à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session du CAJ, pour l'essentiel, les exposés des membres et de l'ISF et les délibérations relatives au document TGP/5. Même si elle persiste à préférer l'option d'une journée pour aborder tous les thèmes, la délégation fait observer que la journée de travail sera nécessairement longue.

82. Le président réitère sa déclaration initiale, à savoir qu'une journée pour la cinquante-sixième session du CAJ en octobre 2007 ne semble pas suffisante pour traiter tous les points à l'ordre du jour.

83. La délégation de la Communauté européenne appuie la proposition visant à attribuer à la cinquante-sixième session du CAJ en octobre 2007, deux journées et espère qu'ainsi les

délibérations concernant les formulaires types progresseront notablement aux fins de faciliter une harmonisation future.

84. Le CAJ convient que son avis au Comité consultatif est de confirmer que la cinquante-sixième session du CAJ devrait se tenir les 22 et 23 octobre 2007 et la deuxième session du CAJ-AG le 26 octobre 2007.

85. Le secrétaire général adjoint informe le CAJ d'une proposition émanant du Bureau de l'Union et invitant le Comité consultatif à examiner l'organisation des travaux des sessions du CAJ et des sessions extraordinaires du Conseil, aux fins d'utiliser au mieux le temps et les ressources des délégations et du Bureau de l'Union. Ainsi, il pourrait être avantageux de ne tenir qu'une session annuelle du CAJ en octobre et d'organiser la tenue d'une session extraordinaire du Conseil et la session du Comité consultatif correspondante à la condition que des questions urgentes et importantes l'exigent et quand des demandes d'examen de lois sont parvenues trois mois avant la session extraordinaire du Conseil. Le secrétaire général adjoint précise que cette proposition visant à examiner l'organisation des sessions de l'UPOV sera soumise au Comité consultatif à sa soixante-troisième session le 30 mars 2007, en suggérant que le Bureau de l'Union puisse établir un document qui tienne compte des observations présentées par le Comité consultatif. Si cette suggestion est approuvée, un document sera examiné à la soixante-quatorzième session du Comité consultatif le 24 octobre 2007.

86. La délégation de la Communauté européenne se félicite des suggestions présentées par le secrétaire général adjoint sur l'organisation des sessions de l'UPOV. Elle note que ce type d'initiative pourrait permettre aux délégations de réduire leurs déplacements et d'utiliser au mieux le temps des membres et du Bureau de l'Union.

87. Le président rappelle que toute recommandation concernant l'organisation des sessions de l'UPOV relève de la compétence du Comité consultatif. Il note qu'il pourrait y avoir des avantages à ne pas tenir de session du CAJ en avril si aucune session du Conseil du Comité consultatif n'a lieu en avril. Toutefois, s'il est nécessaire de tenir une session du Conseil, par exemple lorsque l'examen d'une loi a été demandé, le Conseil devra alors se réunir à Genève en avril. En outre, une seule session annuelle du CAJ offrirait l'avantage de laisser davantage de temps disponible pour établir les documents. Il existe d'autres moyens de consulter les membres sur les questions administratives et juridiques, par exemple les moyens électroniques. Le président fait valoir qu'il serait utile d'établir en vue de la session du Comité consultatif en octobre 2007 un document qui définit les avantages et les inconvénients de cette démarche.

88. La délégation de la France indique qu'en principe elle est favorable à une suppression de la session du CAJ en avril.

89. Le CAJ convient que le président rendra compte au Comité consultatif que le CAJ a examiné à titre préliminaire une éventuelle réorganisation des sessions de l'UPOV et qu'en particulier, il a pris connaissance de certains arguments en faveur de la suppression de la session d'avril du CAJ.

90. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Julian JAFTHA, Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Private Bag X973,
Pretoria 0001

(tel.: +27 12 319 6024 fax: +27 12 319 6385 e-mail: pa.dgr@nda.agric.za)

Joan SADIE (Mrs.), Principal Agricultural Food and Quarantine Officer, Directorate: Genetic
Resources Management, Private Bag X 5044, Stellenbosch 7599

(tel.: +27 21 809 1648 fax: +27 21 887 2264 e-mail: JoanS@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Michael KÖLLER, Justiziar, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover

(tel.: +49 511 9566624 fax: +49 511 563362 e-mail: michael.koeller@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de
Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires

(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Ulises Ernesto MITIDIERI, Examinador de variedades, Instituto Nacional de Semillas
(INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires

(tel.: +54 11 4349 2444 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: umitidieri@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Dirección de Asuntos Jurídicos, Instituto
Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 309, 1063 Buenos Aires

(tel.: +54 11 4349 2422 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

Gonzalo JORDAN, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Case postale 536,
1215 Ginebra 15, Suiza

(e-mail: gonzalo.jordan@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Registrar, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200,
Woden ACT 2606

(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaaustralia.gov.au)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Mme), Ingénieur, Responsable des sections Droit d'obtenteur et Brevets et Certificats complémentaires de protection, Office de la propriété intellectuelle, North Gate III, 16, blvd. du Roi Albert II, 1000 Bruxelles
(tel.: +32 2 277 8275 fax: +32 2 277 5262 e-mail: camille.vanslembrouck@economie.fgov.be)

BOLIVIE / BOLIVIA / BOLIVIEN / BOLIVIA

Luis Alberto HURTADO VACA, Gerente Técnico, Oficina Regional de Semillas, Ministerio de Asuntos Campesinos y Agropecuarios, Av. Santos Dumont/ Calle Cap. Dardo Arana No. 3095, C.P. 2736, Santa Cruz de la Sierra
(tel.: +591 33 523 272 fax: +591 33 523 056 e-mail: luishurtado@semillasantacruz.org)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia, D.F. 70043-900
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: daniela@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

Denitsa KIRILOVA (Miss), Jurisconsult, Executive Agency of Variety Testing, Field Inspection and Seed Control, 125 Tsarigradsko Shosse Blvd - Blvd 1, 1113 Sofia
(tel.: +359 2 973 3179 fax: +359 2 870 6517 e-mail: dkkirilova@gmail.com)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7521 fax: +1 613 228 4552 e-mail: vsisson@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7525 fax: +1 613 228 4552 e-mail: smarshall@inspection.gc.ca)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

YANG XiongNian, Vice Director, Department of Sci-technology and Education, Ministry of Agriculture, 11, NongZhanNanLi, Chao Yang District, 100026 Beijing
(tel.: +86 10 64193028 fax: +86 10 6419 3082 e-mail: yangxn@agri.gov.cn)

LÜ Bo, Director, Division for the DUS Testing of New Varieties of Plants, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture, 18 Mai Zi Dian Street, Chaoyang district, 100026 Beijing
(tel.: +86 10 6592 5213 fax: +86 10 6592 5213 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)

ZHOU Jianren, Division Director, Office for the Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, 18 Hepingli East Street, 100714 Beijing
(tel.: +86 10 8423 9104 fax: +86 10 8423 8883 e-mail: webmaster@cnpvp.net)

SONG Min, Senior Researcher, Institute of Agricultural Resources & Rural Regional Planning, Chinese Academy of Agricultural Sciences, 12, Zhongguan cun Nandajie, 100081 Beijing
(tel.: +86 10 6891 9634 fax: 86 10 6891 9634 e-mail: songm@caas.net.cn)

ZHANG Yaning (Mrs), International Organizations Division, International Cooperation Department, Intellectual Property Department, No 6 Xituchenglu, Haidan District, 100088 Beijing
(tel.: +86 10 6208 3097 fax: +86 10 6201 9615 e-mail: zhangyaning@sipo.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades Vegetales y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Piso 4, Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: obtentores.semillas@ica.gov.co)

Martha Irma ALARCÓN LÓPEZ (Sra.), Ministro Consejero, Misión Permanente, 17-19, chemin du Champ-d'Anier, 1209 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 798 4554 fax: +41 22 791 0787 e-mail: missiondecolombia2@gmail.com)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY /
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne, 4, rue Breydel, Office: B232-2/22, 1040 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 298 1227 e-mail: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Martin EKVAD, Legal Advisor, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6415 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: ekvad@cpvo.europa.eu)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Birgitte LUND (Mrs.), Scientist, Danish Plant Directorate, Skovbrynet 20, 2800 Kgs. Lyngby
(tel.: +45 45263760 fax: +45 45263610 e-mail: bilu@pdir.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Carlos JERVES ULLAURI, Director Nacional de Obtenciones Vegetales, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Av. República 396 y Almagro, Edificio Forum 300, Casilla Postal 89-62, Quito
(tel.: +593 2 2508 000 fax: +593 2 2508 027 e-mail: cjerves@iepi.gov.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62, 28014 Madrid
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Control Department, Plant Production Inspectorate, Vabaduse sq. 4, 71020 Viljandi
(tel.: +372 433 3946 fax: +372 433 4650 e-mail: pille.ardel@plant.agri.ee)

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Agriculture, 39/41 Lai Street, 15056 Tallinn
(tel.: +372 625 6507 fax: +372 625 6200 e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Karin FERRITER (Ms.), Patent Attorney, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), P.O. Box 1450, Alexandria VA 22313-1450
(tel.: +1 571 272 9300 fax: +1 571 273 0085 e-mail: karin.ferriter@uspto.gov)

Janice M. STRACHAN (Mrs.), Senior Examiner, Plant Variety Protection Office (PVPO), NAL Building, Room 400, 10301 Baltimore Blvd., Beltsville MD 20905-2351
(tel.: +1 301 5046495 fax: +1 301 5045291 e-mail: janice.strachan@usda.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Arto VUORI, Director, Plant Variety Rights Office, Ministry of Agriculture and Forestry, Hallituskatu 3 A, P.O. Box 30, FIN-00023 Government
(tel.: +358 9 160 53316 fax: +358 9 160 52203 e-mail: arto.vuori@mmm.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Robert TESSIER, Chef du Bureau, Bureau de la sélection végétale et des semences, Ministère de l'agriculture et de la pêche, DGPEI, 3, rue Barbet de Jouy, 75349 Paris 07 SP
(tel.: +33 1 49554579 fax: +33 1 49555075 e-mail: robert.tessier@agriculture.gouv.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris
(tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 e-mail: nicole.bustin@geves.fr)

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, 78285 Guyancourt Cedex
(tel.: +33 1 3083 3580 fax: +33 1 3083 3629 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Gyula Attila KISS, Head of Section, Agriculture and Variety Protection, Patent Department, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, 1054 Budapest
(tel.: +36 1 474 5913 fax: +36 1 474 5914 e-mail: gyula.attila.kiss@hpo.hu)

Csaba BATICZ, Legal Officer, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, 1054 Budapest
(tel.: +36 1 474 5764 fax: +36 1 474 5965 e-mail: csaba.baticz@hpo.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

David McGILLOWAY, Office of the Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Variety Testing Centre, Department of Agriculture and Food, Backweston, Leixlip, Co. Kildare
(tel.: +353 1 630 2913 fax: +353 1 628 0634 e-mail: david.mcgilloway@agriculture.gov.ie)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Michal SGAN-COHEN (Mrs.), Senior Deputy Legal Advisor and Registrar of Plant Breeders' Rights, Legal Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50200
(tel.: +972 3 948 5499 fax: +972 3 948 5836 e-mail: michalsc@moag.gov.il)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Hitoshi KODAIRA, Director, Plant Variety Protection Office, MAFF, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 3581 0518 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: hitoshi_kodaira@nm.maff.go.jp)

Toru SEMBA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 3591 0524 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: tooru_semba@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENIA / KENYA /KENYA

Evans O. SIKINYI, Manager, Plant Variety Protection Office, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592-00100, Oloolua Ridge, Karen, Nairobi
(tel.: +254 20 884545 fax: +254 20 882265 e-mail: esikinyi@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Kristine VIKSNE (Ms), Legal Adviser, Seed Production Division, Agriculture Department, Ministry of Agriculture, Republikas Laukums 2, LV-1981 Riga
(tel.: + 371 6702 7313 e-mail: kristine.viksne@zm.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MROKKO / MARRUECOS

Mohammed BELHADRI, Chef de Bureau, Service du contrôle des semences et plants, Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des Fraudes (DPV CTRF), Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, B.P. 1308, Rue Hafiane Cherkaoui, Rabat
(tel.: +212 37 779873 fax: +212 37 779852 e-mail: mbelhadri@hotmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora General, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000

(tel.: +52 55 5384 2210 fax: +52 55 5565 1910 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigador, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, Chapingo, Estado de México 56230

(tel.: +52 595 952 1569 fax: +52 595 952 1569 e-mail: abarrien@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Haakon SØNJU, Registrar, Plant Variety Board, Moerveien, 12, P.O. Box 3, Mattilsynet, 1431 Aas

(tel.: +47 64 972513 fax: +47 64 944410 e-mail: haakon.sonju@mattilsynet.no)

Veslemoy-Susanne GUNDERSEN FAAFENG (Ms.), Legal Advisor, Royal Ministry of Agriculture, Akersgt. 059, P.O. Box 8007 Dep, 0030 Oslo

(tel.: +47 2 2249277 e-mail: veslemoy.faafeng@lmd.dep.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, New Zealand Plant Variety Rights Office (PVRO), 205 Victoria Street, P.O. Box 9241, Marion Square, Wellington 6141

(tel.: +64 3 962 6206 fax: +64 3 962 6202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Nelson Enrique MOLAS GONZÁLEZ, Director, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Ministerio de Agricultura, Gaspar R. de Francia, 685, c/ Ruta Mcal. Estigarribia, San Lorenzo

(tel.: +595 21 584 645 fax: +595 21 584 645 e-mail: semillas@senave.gov.py)

Carlos Ovidio PAIVA AGÜERO, Jefe, Dpto. de Protección y Uso de Variedades, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Gaspar Rodríguez. de Francia No. 685, c/ Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: 595 21 582201 fax: 595 21 584645 e-mail: dpuv@telesurf.com.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Krieno Adriaan FIKKERT, Head and Secretary, Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Postbus 27, 6710 BA Ede
(tel.: +31 318 822 580 fax: +31 318 822 589 e-mail: k.a.fikkert@minlnv.nl)

Christianus M.M. VAN WINDEN, Account Manager Propagating Material, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Postbus 20401, 2500 EK The Hague
(tel.: +31 70 378 4281 fax: +31 70 378 6156 e-mail: c.m.m.van.winden@minlnv.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director Geneval, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: e.gacek@coboru.pl)

Alicja RUTKOWSKA-ŁOŚ (Mrs.), Head, National Listing and Plant Breeders' Rights Protection Office, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: a.rutkowska@coboru.pl)

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 2852341 fax: +48 61 2853558 e-mail: j.borys@coboru.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Paula CARVALHO (Mrs.), Head of Seeds Division, DGADR, Edificio 2, Tapada da Ajuda, 1349-018 Lisbon
(tel.: +351 21 3613229 fax: +351 21 3613222 e-mail: pcarvalho@dgpc.min-agricultura.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

CHOI Keun-Jin, Examination Officer, National Seed Management Office (NSMO), Ministry of Agriculture and Forestry, Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong) Manan-gu, Anyang-Si Gyeonggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0190 fax: +82 31 467 0161 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

PARK Chan-Woong, DUS Examiner, Variety Testing Division, National Seed Management Office (NSMO), Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong) Manan-gu, Anyang-Si Gyeonggi do 430-016
(tel.: +82 31 2734146 fax: +82 31 2037431 e-mail: chwopark@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Vasile POJOGA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration,
Stefan cel Mare str. 162, C.P. 1873, 2004 Kishinev
(tel.: +373 22 220 300 fax: +373 22211 537 e-mail: csispmd@yahoo.com)

Ala GUȘAN (Mrs.), Deputy Head Invention, Plant Varieties and Utility Models Department,
State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., 2024 Chisinau
(tel.: +373 22 400515 fax: +373 22 440119 e-mail: agusan@yandex.ru)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANZOVSKY, Chief Specialist, Plant Commodities Department, Ministry of
Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1
(tel.: +420 2 2181 2693 fax: +420 2 2181 2951 e-mail: ivan.branzovsky@mze.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head, DUS Test Department, Central Institute for
Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Agricultural Division, State Office for Inventions and
Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucharest
(tel.: +40 21 3155698 fax: +40 21 312 3819 e-mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Head of Testing Department, State Institute for Variety
Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1,
011464 Bucharest
(tel.: +40 213 774380 fax: +40 213 184408 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

Oana MARGINEANU (Ms.), Head of Legal Bureau, Legal and International Cooperation
Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3,
030044 Bucharest
(tel.: +40 21 3155698 fax: +40 21 3123819 e-mail: oana.margineanu@osim.ro)

Maria Camelia MIREA (Mrs.), Examiner, OSIM, 5, Str. Ion Ghica, Sector 3,
030044 Bucharest
(tel.: +40 21 3145698 fax: +40 21 3123819 e-mail: mirea.camelia@osim.ro)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety
Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4,
949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Joze ILERSIC, Secretary, Phytosanitary Administration, Einspielerjeva 6, 1000 Ljubljana
(tel.: +386 1 3094 396 fax: +386 1 3094 335 e-mail: joze.ilersic@gov.si)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Carl Johan LIDÉN, Head, Department for Crop Production and Environment, Swedish Board
of Agriculture, S-551 82 Jönköping
(tel.: +46 36 155030 fax: +46 36 710555 e-mail: carljohan.liden@sjv.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Frau), Leiterin Büro für Sortenschutz, Sektion Zertifizierung, Pflanzen-
und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Sektion Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz,
Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2594 fax: +41 31 323 5455 e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Mares HAMDI, Directeur général, Direction générale des affaires juridiques et foncières,
Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 842 317 fax: +216 71 784 419 e-mail: mares.hamdi@iresa.agrinet.tn)

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale
de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et
des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 800419 fax: +216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM / VIET NAM

Nguyen Tri NGOC, Director, Department of Crop Production, Plant Variety Protection Office
of Viet Nam, No 2 Ngoc Ha Street, Ba Dinh Dist, Hanoi
(tel.: +84 4 7332218 fax: +84 4 7342844)

Nguyen Quang DU, Officer, Department of Cooperation, Ministry of Agriculture & Rural
Development, No 2 Ngoc Ha Street, Ba Dinh Dist, Hanoi
(tel.: +84 4 8459670 fax: +84 4 734 2844 e-mail: du.tqt@mard.gov.vn)

Nguyen Quoc MANH, Officer, Plant Variety Protection Office of Viet Nam,
No 2 Ngoc Ha Street, Ba Dinh Dist, Hanoi
(tel.: +84 4 8435182 fax: +84 4 7342844 e-mail: nguyenncvesc@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ALGÉRIE / ALGERIA / ALGERIEN / ARGELIA

Ali MAATALLAH, Directeur central, Affaires juridiques et de la réglementation, Ministère de l'agriculture et du développement rural, B.P. 43, Hassan Badi El Harrach, 8791 Alger
(tel.: +213 21 74 64 06 fax: +213 21 42 93 51 e-mail: alidajr2002@yahoo.fr)

Nadia HADJERES (Madame), Directrice Générale, Centre national de certification et de contrôle des semences et plants, Ministère de l'agriculture et du développement rural, 1 bis, rue Pasteur, B.P. 119, Hassan Badi El Harrach, 16200 Alger
(tel.: +213 21 529695 fax: +213 21 529900 e-mail: nhadjeres@yahoo.fr)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Essam Kamel ABU-ZEID, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Ministry of Agriculture and Land Reclamation, P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 572 0839 fax: +20 2 571 8562 e-mail: casc@casc.gov.eg)

Gamal Eissa ATTYA, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Ministry of Agriculture and Land Reclamation
P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 572 8962 fax: +20 2 571 8562 e-mail: gamal_attya@hotmail.com)

Mohamed KHALIFA, President, National Gene Bank of Egypt, 9 Gamaa St., Giza
(tel.: +202 5693241 fax: +202 5693240 e-mail: info@ngb.gov.eg)

Karim Abou Bakr EL HELALY, Attorney at Law, MAADI, Road 18, Building 9,
Apt. 8, Cairo
(tel.: +202 380 3304 fax: +202 5196227 e-mail: k_elhelaly@hotmail.com)

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE / THE FORMER YUGOSLAV
REPUBLIC OF MACEDONIA / DIE EHEMALIGE JUGOSLAWISCHE REPUBLIK
MAZEDONIEN / EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA

Selmani HAQIF, Adviser, Directory for Seed and Planting Material, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy, 2, Leninova, 1000 Skopje
(tel.: +389 71 232 971)

Irena KAMENJARSKA (Mrs), Adviser, Directory for Seed and Planting Material, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy, 2, Leninova, 1000 Skopje
(tel.: +389 2 3134 477)

Rozeta KAROVA (Mrs), Legal Advisor, Cabinet of the State Secretary, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy, 2, Leninova, 1000 Skopje
(tel.: +389 2 3134477 e-mail: rozeta.karova@mzsv.gov.mk)

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIEN / INDONESIA

HINDARWATI (Mrs.), Director, Centre for Plant Variety Protection, Ministry of Agriculture,
Jl Harsono RM No. 3, Bldg E, 3rd floor, Ragunan Pasar, Minggu, Jakarta
(tel.: +62 21 781 6386 fax: +62 21 781 6386 e-mail: hindarwati@deptan.go.id)

MALAISIE / MALAYSIA / MALAYSIA / MALASIA

Sofian MOHD. SALLEH, Director General, Department of Agriculture Malaysia, Federal
Government Administrative Centre, 17th Floor, Wisma Tani, Lot 4G2, Precinct 4,
62632 Putrajaya
(tel.: 603 88884069 fax: 603 88885069 e-mail: dato_sofian@doa.gov.my)

Cheah LEE SHEN, Deputy Director, Plant Variety Protection Section, Crop Quality Control
Division, Department of Agriculture, Federal Government Administrative Centre, Level 7,
Lot 4G2, Precinct 4, Wisma Tani, 62632 Putrajaya
(tel.: +60 3 8870 3453 fax: +60 3 8888 7639 e-mail: cheahls@doa.moa.my)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC /
DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLEN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y
Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura,
Av. Fray Km 6.5 Autopis Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo
(tel. +809 547 3888 fax: +809 532 5312 e-mail: laguillen@iicard.org)

Nora GÓMEZ GUZMÁN (Sra.), Encargada de Solución de Controversias de la Oficina de
Tratados Comerciales Agrícolas, Secretaría de Estado de Agricultura,
Av. Fray Km 6.5 Autopis Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo
(tel.: +809 227 6188 fax: +809 227 3164 e-mail: noragomezguzman@gmail.com)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Dragan DEDIC, Head, Department for Registration and Protection of Agricultural Plants,
Ministry of Agriculture, Forestry & Water Management, Nemajinz 22-26, 11000 Belgrade
(tel.: +381 11 260 2829 e-mail: ddedic@minpolj.sr.gov.yu)

Katarina ZARUBICA (Mrs.), Adviser, Plant Variety Registration and Protection Department,
Ministry of Agriculture, Forestry & Water Management, Nemanjina 02-26, 11000 Belgrade
(tel.: +39 11 260 2829 e-mail: kzarubica@minpolj.sr.gov.yu)

Tea TERZIC (Mrs.), Third Secretary, Permanent Mission, 5, chemin Thury, 1206 Geneva,
Switzerland
(tel. +41 22 731 29 30 fax: +41 22 731 2939)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKİE / TURQUÍA

Ahmet ATICI, Deputy Director, Directorate of Protection and Control, PK 107 Yenimahalle,
Ankara
(tel.: 90 312 3158959 e-mail: aatici42@hotmail.com)

Hasan DOGAN, Branch Manager, General Directorate of Protection, Koruma Ve Kontrol
Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No. 3, Bakanlıklara, Ankara
(tel.: +90 312 417 4176 fax: +90 312 417 8198 e-mail: hasand@kkgm.gov.tr)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)/
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) /
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGESEIGENTUM (OAPI) /
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Wéré Régine GAZARO (Mme), Chef, Service des Brevets, Organisation africaine de la
propriété intellectuelle (OAPI), B.P. 887, Yaoundé, Cameroun
(tel.: +237 220 5700 fax: +237 220 5727 e-mail: were_regine@yahoo.fr)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES
ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED
ORNAMENTAL AND FRUIT-TREE VARIETIES (CIOPORA) /
INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV
VERMEHRBARER ZIER- UND OBSTPFLANZEN (CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Executive Secretary, International Community of Breeders of Asexually
Reproduced Ornamental and Fruit-Tree Varieties (CIOPORA), P.O. Box 13 05 06,
20105 Hamburg, Germany
(tel.: +49 40 555 63 702 fax: +49 40 555 63 703 e-mail: info@ciopora.org)

Lars HENRIKSEN, President of CIOPORA, c/o PLA International ApS, P.O. Box 95,
3400 Hillerod, Denmark
(tel.: +45 48 229880 e-mail: l.henriksen@pla-int.com)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SEMENCES (ISF) /
INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF) /
INTERNATIONALER SAATGUTVERBAND (ISF) /
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SEMILLAS (ISF)

Bernard LE BUANEC, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Marcel BRUINS, Manager Plant Variety Protection, Legal Department, SVS Holland B.V., P.O. Box 97, 6700 AB Wageningen, Netherlands
(tel.: +31 317 468 428 fax: +31 317 468 431 e-mail: marcel.bruins@seminis.com)

Huib GHIJSEN, IP Manager, Bayer BioScience N.V., Technologiepark 38, 9052 Ghent, Belgium
(tel.: +32 9 243 0486 fax: +32 9 224 1923 e-mail: huib.ghijssen@bayercropscience.com)

Pierre ROGER, Directeur de la propriété intellectuelle, Germplasm Preservation, c/o Vilmorin & Cie, Boîte postale 1, 63720 Chappes, France
(tel.: +33 4 7363 4069 fax: +33 4 7364 6737 e-mail: pierre.roger@limagrain.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: bertscholte@euroseeds.org)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Krieno FIKKERT, Chair

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU VIET NAM

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, je vous remercie de votre chaleureux accueil au sein de la famille de l'UPOV. Nous sommes très honorés d'être membre de cette Organisation.

Après plus de 11 années d'efforts pour devenir membre de l'UPOV, le Viet Nam a déposé le 24 novembre 2006 son instrument d'adhésion à la Convention UPOV (Acte de 1991). Le 24 décembre 2006, le Viet Nam est devenu le soixante-troisième membre de l'UPOV.

La loi de propriété intellectuelle du Viet Nam est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006 et le décret n° 104/2006/NĐ CP contenant le règlement d'exécution de certains articles des chapitres de la loi de propriété intellectuelle consacrés aux droits d'obtenteur est entré en vigueur le 2 novembre 2006. Le 7 avril 2006, sur la base de l'article 5 de la loi, le Conseil de l'UPOV a rendu un avis positif sur la conformité de la loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Au Viet Nam, les droits d'obtenteur relèvent de la responsabilité du Ministère de l'agriculture et du développement rural. Le service de protection des obtentions végétales du Département de la production céréalière du ministère dispose du cadre juridique institutionnel approprié pour l'octroi des droits d'obtenteur. Son personnel a reçu une excellente formation dans le domaine des droits d'obtenteur de la part des États-Unis d'Amérique, du Danemark et du Japon.

Le Viet Nam a l'intention de coopérer à l'examen DHS avec des membres de l'UPOV tels que le Japon et les Pays Bas et certains pays de la région qui ne sont pas encore membres de l'Union, tels que la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines. Actuellement, 15 espèces sont protégées au Viet Nam. Afin d'améliorer le système de protection des obtentions végétales, le Ministère de l'agriculture et du développement rural procède au renforcement de son cadre juridique et institutionnel dans ce domaine.

Je souhaite vous faire part de toute notre gratitude pour l'assistance reçue du Bureau de l'Union au cours de la procédure d'adhésion du Viet Nam à la Convention UPOV.

J'aimerais également adresser nos remerciements aux experts des États-Unis d'Amérique, du Danemark et du Japon et aux autres services des membres de l'Union pour leur assistance et leur coopération.

[Fin de l'annexe II et du document]